



CONFLANS
SAINTE-HONORINE

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DEMENAGEMENT

Pour obtenir l'autorisation d'occupation du Domaine Public, ce formulaire doit être retourné à la Mairie de Conflans Sainte Honorine, complété et signé, 10 jours avant la date de l'intervention.

L'autorisation sera communiquée par courrier.

En cas de zone de stationnement payant, la redevance correspondante devra être acquittée par le demandeur.

DEMENAGEMENT

Date (s) :

Créneau (x) horaire (s) :

Longueur du (des) véhicule (s) :
ou

Nombre de places souhaité :

PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE

- Monsieur/Madame :

- Adresse :

- Commune/Code postal : téléphone :

ENTREPRISE CHARGEE DU DEMENAGEMENT

- Nom de l'Entreprise :

- Adresse :

- Commune: téléphone :

- Code postal : fax :

Le propriétaire et l'entreprise, conjointement responsables, devront assurer la bonne tenue du Domaine Public et la signalisation de jour comme de nuit.

Le pétitionnaire s'engage à réparer les dégradations qu'il aurait causées au domaine public, en accord avec le représentant du service Voirie.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les Services Techniques Municipaux au 01 34 90 88 21.

Date :

Signature et cachet de l'Entreprise